



14ème législature

Question N° : 58965	De M. Pierre Morel-A-L'Huissier (Union pour un Mouvement Populaire - Lozère)	Question écrite
Ministère interrogé > Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger		Ministère attributaire > Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger
Rubrique >tourisme et loisirs	Tête d'analyse >politique du tourisme	Analyse > développement. perspectives.
Question publiée au JO le : 01/07/2014 Réponse publiée au JO le : 23/09/2014 page : 8059 Date de changement d'attribution : 05/09/2014		

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargée du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, sur le paradoxe du secteur du tourisme français. En effet, la France demeure le pays qui accueille le plus grand nombre de touristes étrangers mais n'est classée qu'au troisième rang en termes de recettes issues du tourisme. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour augmenter les recettes de ce secteur.

Texte de la réponse

La France est la première destination touristique au monde. Les arrivées de touristes internationaux se sont élevées à 84,7 millions en 2013, après 83 millions en 2012, soit une progression de 2 %. En matière de recettes tirées du tourisme international, la France occupe la troisième position, derrière les États-Unis et l'Espagne. Les recettes sont passées de 41,8 Mds € en 2012 à 42,7 Mds € en 2013 (source : Banque de France), soit une hausse d'environ 2,2 %, plus rapide que celle des arrivées. Cette évolution encourageante est confirmée par celle des nuitées passées par les touristes étrangers : de 2012 à 2013, elles progressent de 4,6 %. Ceci illustre l'allongement de la durée des séjours des touristes étrangers sur le territoire. Celle-ci s'établit à 7,1 nuits en 2013, contre 6,9 en 2012. Au-delà de ces évolutions, l'importance du secteur du tourisme a conduit le Président de la République à ériger ce secteur en grande cause nationale et à fixer l'objectif de dégager le premier solde touristique de tous les pays européens. Pour mettre en oeuvre ces orientations, une stratégie ambitieuse a été initiée à l'occasion des assises nationales du tourisme. Ces assises se sont appuyées sur le travail réalisé par l'ensemble des acteurs et des ministères concernés, pendant plusieurs mois, à Paris et dans plusieurs régions de France. Des mesures concrètes et opérationnelles ont été annoncées lors de leur clôture, le 19 juin dernier. Ces mesures doivent concourir à la compétitivité de la destination France et à la facilitation des voyages, qui sont des conditions indispensables à l'augmentation du nombre de touristes et des recettes pour l'économie française. Ces mesures s'articulent autour de 5 axes : - Permettre une offre diversifiée et de qualité. Cet objectif sera facilité par la constitution de 5 pôles d'excellence (la gastronomie, les sports et la montagne, l'écotourisme, les savoirs faire et le tourisme urbain). Les grandes destinations seront encouragées à se structurer autour d'une marque lisible à l'international contractualisée par des « contrats de destination ». Les autres territoires pourront également se porter candidats aux « contrats territoriaux d'excellence touristique ». - Améliorer l'accueil des touristes et notamment aux points d'entrée sur le territoire (aéroports, gares). La mise en place de la liaison « Charles de Gaulle Express » entre Paris et Roissy avec début des travaux en 2017 a été confirmée. Des mesures de facilitation et d'assouplissement de délivrance de visas

seront mises en oeuvre. Le plan « Qualité Tourisme » sera encouragé avec un colloque organisé à la rentrée. La sécurité des touristes et l'amélioration de la signalétique constitueront également des priorités. - Mettre en oeuvre des actions pour développer le numérique avec par exemple le wifi gratuit dans les aéroports ou encore le développement d'applications innovantes au bénéfice de l'information des touristes. - Améliorer la formation des professionnels. Cet objectif passe notamment par la création d'un baccalauréat technologique « Hôtellerie-Restauration », par la formation des saisonniers et par la formation à la maîtrise des langues étrangères. - Des efforts intensifiés pour rendre les vacances accessibles à un large public, car les actions en faveur du départ en vacances des Français sont à la fois nécessaires et complémentaires des actions de promotion à l'international. Enfin, une ordonnance de simplification avec un volet tourisme permettra au Gouvernement de prendre les mesures législatives de simplification nécessaires. Le conseil de la promotion du tourisme, annoncé lors des assises, sera réunira pour la première fois le 3 septembre prochain et devrait permettre également le lancement de mesures concrètes en faveur du secteur et de l'attractivité de la France. Le suivi de l'ensemble de ces mesures sera examiné chaque année lors d'une conférence annuelle du tourisme.